

# PEDT

## Projet Educatif Territorial 2015 – 2018

Ville de Marly  
Octobre 2015



**Nom et prénom du correspondant :** Claire LEVECQUE

**Fonction :** Coordinatrice Enfance

**Adresse postale :** Service Enfance - Place Gabriel Péri - 59770 - Marly

**Téléphone :** 03/27/29/99/04

**Adresse électronique :** [claire.levèque@marly.fr](mailto:claire.levèque@marly.fr)

## I] DONNÉES GÉNÉRALES

### 1- Territoire concerné :

Ville de Marly (59)  
4 quartiers différents :

Quartiers	Ecoles	Adresses
Les Floralties	Hurez Saint Nicolas maternelle	Rue Léon Fondu – 59770 – MARLY
	Hurez Saint Nicolas Primaire	
	Marie Curie maternelle	Rue des Violettes – 59770 – MARLY
	Marie Curie Primaire	
Le Centre	Jules Henri Lengrand maternelle	Place Gabriel Péri – 59770 – MARLY
	Jules Henri Lengrand primaire	
Les Fontinettes	Jean Rostand	Rue Gustave Courbet – 59770 – MARLY
La Briquette	Louise Michel maternelle	Rue Camélinat – 59770 – MARLY
	Louise Michel primaire	
	Nelson Mandela maternelle	Rue des Arbrisseaux – 59770 – MARLY
	Nelson Mandela primaire	

### 2- Public concerné :

Les enfants de 2 à 12 ans, scolarisés dans les écoles maternelles et primaires de la ville de Marly

Nom des écoles	Nombre d'enfants inscrits à l'école	Nombre d'enfants inscrits aux N.A.P
Jean Rostand	78	30
Jules Henri Lengrand maternelle	121	50
Jules henriLengrand primaire	220	126
Hurez-Siant-Nicolas maternelle	79	50
Hurez-Saint-Nicolas primaire	147	98
Marie Curie maternelle	84	40
Marie curie primaire	129	70
Louise Michel maternelle	88	40
Louise Michel primaire	109	70
Nelson Mandela maternelle	71	30
Nelson mandela primaire	107	42
TOTAL.....	1233 enfants	646 enfants

*Effectifs 2014-2015 au 13 mai 2015*

### 3- Périodes concernées :

En plus des services existants (cf. paragraphe II]1a), la ville de Marly a développé des activités spécifiques dans le cadre de la mise en place des nouveaux rythmes scolaires, dans le prolongement des temps scolaires :

✓ Les Nouvelles Activités Périscolaires (NAP) : deux jours par semaine, les mardis et les jeudis. Elles sont inscrites dans le temps périscolaire pris en charge par la ville, de 13h30 à 16h30.

✓ La pause méridienne : diminuée de 15 min (de 11h30 à 13h30 en 2013/2014 et de 11h45 à 13h30 depuis septembre 2014, sauf pour l'école Jean Rostand qui a obtenu la dérogation de garder les horaires 11h30 à 13h30).

✓ La journée du mercredi : Temps scolaire le matin de 8h45 à 11h45, temps périscolaire le matin de 7h30 à 8h45, le midi de 11h45 à 12h30, l'après-midi de 13h30 à 17h et le soir de 17h à 18h30 (sauf pour l'école Jean Rostand qui a obtenu la dérogation de garder les horaires : Temps scolaire le matin de 8h30 à 11h30, temps périscolaire le matin de 7h30 à 8h30, le midi de 11h30 à 12h30, l'après-midi de 13h30 à 17h et le soir de 17h à 18h30. Une pause méridienne s'est développée de 12h30 à 13h30 pour les enfants fréquentant l'ALSH de l'après-midi.

✓ Les Activités Pédagogiques Complémentaires : Les temps d'APC ne relèvent pas des services de la ville car elles sont du ressort de l'éducation nationale.

#### **4- Modalités d'inscription et informations aux familles :**

En fin d'année scolaire, des tracts (sur lesquels figurent les dates des permanences d'inscription ainsi que les activités proposées dans chaque école) sont distribués dans les différentes écoles pour l'année suivante.

De plus, les familles peuvent trouver les informations sur le site internet de la ville : [www.marly.fr](http://www.marly.fr)

Lors des permanences, les familles inscrivent leur enfant par le biais d'une fiche d'inscription.

Afin de valider l'inscription, un dossier, accompagné de pièces justificatives (vaccins, fiche sanitaire, assurance, avis d'imposition, numéro caf...) et du paiement annuel est à retourner au service enfance lors des permanences prévues à cette effet.

L'inscription aux NAP est payante, la participation est facultative.

Pour les marlysiens, un tarif dégressif selon le quotient familial est proposé aux familles. Quant aux extérieurs il s'agit d'un tarif unique :

Quotient familial		Participation annuelle par enfant
Marlysiens	Inférieur à 520 €	10 €
	Entre 521 € et 900 €	13 €
	Supérieur à 901€	15 €
Exterieurs		25 €

*Tarifs en vigueur au 16 octobre 2015*

## **II] METHODE ET OBJECTIFS**

### **1- Etat des lieux :**

#### **a) Les activités existantes**

Les services périscolaires que la ville de Marly proposait avant la mise en place du PEDT ainsi que le nombre d'enfants concernés en moyenne sont les suivants :

	TEMPS PERISCOLAIRES			TEMPS EXTRASCOLAIRES		
	Matin	Midi	Soir	Mercredi	Petites vacances	Vacances d'été
Horaires	7h30/8h45 Ou 7h30/8h30*	11h30/13h30 Ou 11h45/13h30 Ou 11h45/13h45*	16h30/18h30 Ou 16h45/18h30*	7h30/9h (garderie) 9h/17h 17h/18h30 (garderie)	7h30/9h (garderie) 9h/17h 17h/18h30 (garderie)	8h/9h (garderie) 9h/17h 17h/18h (garderie)
Effectifs (en moyenne)	150	500	140	70	140	470

Année 2014/2015

\*Selon les écoles

#### b) Les besoins répertoriés

##### ❖ Du point de vue des enfants :

- Proposer des horaires scolaires en adéquation avec les rythmes de l'enfant
- Rendre les loisirs éducatifs, culturels et sportifs accessibles au plus grand nombre
- Intégrer dans une politique globale les différents temps de l'enfant : Temps scolaires, périscolaires et les différents types d'apprentissage.

##### ❖ Du point de vue des acteurs éducatifs :

- Développer des valeurs partagées éducatives entre tous les acteurs du territoire
- Développer une complémentarité dans les projets et les actions mis en œuvre par les différents acteurs éducatifs de la ville (écoles, associations, ville, partenaires institutionnels...)
- Développer un système d'évaluation des dispositifs mis en place

Les besoins identifiés sur le territoire seront affinés au cours de la concertation 2015/2016 menée autour du PEDT.

#### c) Les atouts du territoire

- L'existence d'un service Enfance structuré depuis de nombreuses années autour de différents projets pédagogiques découlant du projet éducatif de la ville.
- L'existence de structures municipales pouvant accompagner la réflexion sur les rythmes scolaires (écoles municipales de musique, de sport, service éducatif, ludothèque).
- Un tissu associatif riche (environ 100 associations, dont certaines affiliées à des fédérations et ayant donc des personnes diplômées). Une concertation va débuter en fin d'année 2015 et a pour but d'aboutir à une forme de partenariat adaptée aux enjeux identifiés sur les rythmes éducatifs.

Les atouts du territoire seront affinés au cours de la concertation 2015/2016 menée autour du PEDT

#### d) Les contraintes du territoire

- La cohérence des horaires scolaires définis selon les 11 établissements différents.
- La pérennité des moyens mis en œuvre par la ville sur le développement du PEDT et des activités liées aux nouveaux rythmes éducatifs (durée de 3 ans)
- Les locaux et structures adaptés pour accueillir les enfants dans de bonnes conditions de découverte dans les domaines des arts, de la culture, des sports, de l'environnement, de la citoyenneté et de la prévention.

## 2- Les Objectifs Educatifs Partagés :

### a) Les objectifs

Dans le cadre de la continuité éducative et de l'accessibilité aux mêmes loisirs pour tous, la ville souhaite s'engager avec les partenaires sur les trois axes stratégiques suivants :

- **L'ENFANT**
  - Favoriser l'éveil et la découverte
  - Lui permettre de se rendre autonome
  - Le sensibiliser à la socialisation et au respect
  - Respecter ses rythmes de vie
- **LES FAMILLES**
  - Associer et sensibiliser les familles à la vie des accueils de loisirs
- **L'ACCUEIL**
  - Proposer un accueil chaleureux et personnalisé
  - Proposer un accueil basé sur la détente, l'épanouissement et le bien être

### b) Les effets attendus

- Garantir la continuité et la cohérence éducative entre les projets de chaque partenaire et notamment avec les projets d'école.
- Assurer l'articulation des interventions sur les différents temps de vie de l'enfant :
  - o Organisation des activités
  - o Mise à disposition et répartition des locaux
  - o Mission des intervenants (animateurs, associations, instituteurs...)

### c) Articulation du PEDT avec les éventuels dispositifs existants

- Contrat Enfance Jeunesse signé avec la Caisse d'Allocations Familiales qui est en cours de renégociation.

## III] ACTIONS ET PARTENAIRES DU PROJET

### 1- Les activités dans le cadre du PEDT :

En plus des activités déjà existantes dans le cadre des accueils périscolaire et extrascolaire (temps de pause méridienne des journées d'école, temps d'accueil des matins et des soirs d'école, accueil des mercredis à la journée), la ville a développé dans les temps dégagés par la réforme des rythmes scolaires : les Nouvelles Activités Périscolaires (N.A.P).

#### a) Les N.A.P

Les activités varient en fonction de l'âge des enfants (maternelle ou primaire), des compétences recrutées (animateurs, instituteurs, intervenants...), des souhaits des enfants, des locaux disponibles dans les écoles ou à proximité.

Les enfants sont pris en charge par les animateurs selon leur choix d'activité. L'application du taux d'encadrement expérimental (1 animateur pour 14 enfants en maternelle et 1 animateur pour 18 enfants en primaire) est sollicitée, nous permettant de l'appliquer à titre exceptionnel. Toutefois, dans un souci de qualité d'accueil, la municipalité privilégie la norme d'encadrement de base (1 animateur pour 10 enfants en maternelle et 1 animateur pour 14 enfants en primaire).

Les activités fonctionnent en deux créneaux d'une heure quinze minutes (13h45 à 15h00 et 15h15 à 16h30) pour les primaires, et en plusieurs créneaux de trente minutes pour les maternels, ce qui permet à ce jeune public de participer à des activités d'éveil sous forme d'ateliers.

Les domaines d'activités ciblés :

- ateliers créatifs (activité manuelle, scrapbooking, créations de bijoux, couture...)
- ateliers culturels et artistiques (contes, marionnettes, éveil musical, ludothèque, informatique...)
- ateliers sportifs (multi sports, motricité, accrogym...)
- ateliers environnement, citoyenneté, prévention (jardinage, initiation au code de la route...)

Les locaux utilisés sont en priorité les locaux municipaux (salles dédiées au périscolaire, salles informatique, bcd, salle d'arts plastiques...).

De plus, les enfants ont accès aux locaux municipaux à proximité des écoles tels que les complexes sportifs et les gymnases, la ludothèque. Les enfants sont amenés par groupe à pied vers ces structures de proximité (le temps de trajet est en moyenne de 10 minutes)

b) Articulation éventuelle avec les activités extrascolaires : oui  non

Articulation entre les temps périscolaires et les temps extrascolaires proposés par la ville : transport des enfants inscrits en ALSH du mercredi après midi, de leur école vers le centre de loisirs entre 11h30 et 12h30. Le transport est pris en charge par la ville de MARLY.

c) Articulation avec les projets d'école : oui  non

Les projets d'école en cours pour l'année 2014/2015 et pour lesquels aurait pu s'appuyer le PEDT sont en fin de cycle. L'évolution du PEDT sous forme d'avenant intégrera ces projets pour l'année 2015/2016. De même, le PEDT pourra être un outil pour amorcer la réflexion dans les écoles autour de ces futurs projets d'école.

## 2- Les partenaires du projet :

a) Partenaires institutionnels

- Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS)
- Direction Départementale de l'Education Nationale (DDEN)
- Caisse d'Allocations Familiales (CAF)

b) Partenaires associatifs

Mis à part pour la dernière session (1 association), les partenaires associatifs ne sont pas mobilisés pour l'année 2014/2015. Cependant, une concertation va débuter fin d'année 2015 avec une présentation de la réforme des rythmes scolaires. L'objectif est d'aboutir à une forme de partenariat adaptée aux enjeux identifiés sur les rythmes éducatifs.

c) Autres partenaires

- partenaires internes : école municipale de musique, ludothèque, service des sports (intervention des éducateurs sportifs)

### 3- Mise en œuvre des activités proposées :

a) Les acteurs responsables

Le service enfance coordonne et recrute tous les animateurs et/ou les intervenants nécessaires à la mise en place des activités.

b) Les activités

*A titre d'exemple pour l'année 2014/2015*

Activités proposées	Catégorie	Age
« Contes et activités autour de la musique classique »	<i>Création</i>	2/6 ans
« Découverte des jeux autour des animaux »	<i>Culturel</i>	2/6 ans
« Motricité »	<i>Sport</i>	2/6 ans
« Autour du monde »	<i>Culturel</i>	4/6 ans
« Peignons avec les doigts »	<i>Artistique</i>	2/6 ans

Activités proposées	Catégorie	Age
« Informatique »	<i>Médias</i>	6/12 ans
« Art urbain »	<i>Artistique</i>	6/12 ans
« Initiation Hockey en salle et jeux pré-sportifs »	<i>Sport</i>	6/12 ans
« Atelier théâtre »	<i>Artistique</i>	6/12 ans
« Initiation musique »	<i>Culturel</i>	6/12 ans
« Sensibilisation à la santé et au don du sang »	<i>Santé</i>	9/12 ans

## IV] PILOTAGE, SUIVI ET EVALUATION

### 1- Structure de pilotage :

La structure de pilotage est composée de plusieurs collèges :

- Un collège d'élus chargé de valider les étapes de concertations et de propositions
- Un collège technique, composé des services de la ville et des partenaires institutionnels, chargé de proposer les objectifs de terrain et leur mise en œuvre.
- Un collège associatif, composé des associations de la ville souhaitant intégrer le projet.
- Un collège citoyen composé des familles et des enfants du Conseil Municipal des Enfants

### 2- Bilan et évaluation :

Un suivi évaluation est mis en place dès mai 2015. Cette évaluation portée par la ville permettra de réajuster les actions mises en œuvre dans le cadre du PEDT.

La définition des indicateurs (qualitatifs et quantitatifs) et la précision du champ d'évaluation seront développées au regard des objectifs généraux et de terrain dégagés à l'issue du comité de pilotage en septembre 2015.

L'évaluation devra vérifier :



- le respect du rythme de l'enfant
- la continuité éducative
- l'accessibilité aux mêmes loisirs pour tous

Une évaluation intermédiaire au rythme d'une fois par an se déroulera avec les différents collèges.

### **3- Renouvellement du contrat et modification :**

Dans la perspective de la signature, le PEDT est présenté au conseil municipal, dès approbation par les partenaires.

Le PEDT est un outil vivant destiné à adapter les objectifs et les actions aux évolutions de contexte, aux contraintes, aux évaluations réalisées.

Toute modification sera proposée au conseil municipal (par le biais d'un avenant) dans les mêmes conditions que le projet initial.

- Lancement du pré-projet : septembre 2014

- Mai-juin 2015 : concertation avec les différents collèges.

Des ajustements pourront être proposés dès le mois de juin, pour une mise en place à la rentrée de septembre 2015.

- Lancement du PEDT : janvier 2016

L'évaluation finale (juin 2018) vérifiera la pertinence de renouveler le projet sur une nouvelle période triennale.

### **4- Signataires du projet :**

Date de signature prévue : avant janvier 2016

Monsieur le Préfet du Nord

Madame la Directrice Académique des Services de l'Education Nationale

Monsieur Le Maire de la ville de Marly

Marly le 25 novembre 2015